

Liste des comparants des trois ordres du baillage de Bar-sur-Seine

Citer ce document / Cite this document :

Liste des comparants des trois ordres du baillage de Bar-sur-Seine. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 492-493;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2691

Fichier pdf généré le 02/05/2018

BAILLIAGE DE BAR-SUR-SEINE.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres du 16 mars 1789 (1).

Ont comparu :

Dans l'ordre ecclésiastique :

1° M. César-Guillaume de La Luzerne, évêque, duc de Langres, pair de France, et prieur du Petit-Moutier Saint-Jean, sis à Ricey-le-Bas ; 2° M. l'abbé Le Perpe de Trevern, vicaire général du diocèse de Langres, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Mores ; 3° les sieurs, prieur et religieux de ladite abbaye royale Notre-Dame de Mores ; 4° M. Charles-François de Clugny, chevalier, commandeur d'Avaleurs, et, en cette qualité, seigneur dudit Avaleurs, Avrelles et Buxierres ; 5° MM. les abbé, réguliers, prieur et religieux de l'abbaye de Clairvaux, seigneurs du village de Riel-les-Eaux, et des Forges de Champigny ; 6° le sieur Joseph-Ambroise Duprat, prêtre prieur, et seigneur du village de Viviers ; 7° MM. les doyens, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de la ville de Troyes, seigneurs en partie de Balnot-le-Châtel ; 8° M. Antoine Terrillon Duprey, prêtre, curé de cette ville de Bar-sur-Seine ; 9° ledit sieur Terrillon Duprey, chapelain de la chapelle de Saint-Michel, érigée en l'église paroissiale de ladite ville de Bar-sur-Seine ; 10° les sieurs prieur et religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, à Bar-sur-Seine ; 11° les sieurs chanoine et chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Georges, érigée en l'église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 12° dom Philibert Forestier, prêtre, prieur du prieuré de la Trinité, érigée en ladite église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 13° le sieur Edme-Nicolas Autrand, prêtre chapelain de la chapelle du Saint-Sacrement, érigée en ladite église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 14° le dit sieur Autrand, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Etienne, érigée en la même église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 15° le sieur abbé Jaquinot, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, érigée en ladite église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 16° le sieur abbé Levasseur, prêtre, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, érigée en l'église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 17° le sieur Charlier, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Mathurin, érigée en ladite église paroissiale de Bar-sur-Seine ; 18° le sieur Noël, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, érigée en l'église paroissiale de ladite ville de Bar-sur-Seine ; 19° le sieur de Troyes, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Bernard de l'église Saint-Etienne de Bar-sur-Seine ; 20° le sieur Jean-Baptiste Lefèvre, chapelain de la chapelle la Passion, érigée en la ville de Bar-sur-Seine ; 21° Le sieur Nicolas Blaget, écuyer, prêtre, curé des trois bourgs des Riceys ; 22° le sieur Gappiot, prêtre, prieur du prieuré de Notre-Dame-du-Faux, sis au Ricey-Bas ; 23° le sieur Ecurel, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, située en l'église paroissiale de

Ricey-Bas ; 24° les sieurs prieur et religieux de l'abbaye royale de Molême, seigneurs du fief de Saint-Louis-les-Riceys ; 25° le sieur Claude Pierre Petit-Jean, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste de Ricey Haute-rive ; 26° le sieur Miche de La Porte, prêtre, curé de Loches et Landreville ; 27° le sieur Edme Nancey, prêtre, curé de la paroisse de Mercy ; 28° Le sieur de Granville, prieur du prieuré de Mercy ; 29° le sieur Nicolas-Magloire Meyer, chapelain de la chapelle du Saint-Sacrement, érigée en l'église paroissiale dudit Mercy ; 30° le sieur Jean-Baptiste Astier, prêtre, curé des paroisses de Ville-sur-Arce et Buxierres ; 31° Le sieur Jean-Claude Peigney, prêtre, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Ville-sur-Arce ; 32° le sieur François de Varenne, prêtre, curé de la paroisse de Polisy ; 33° le sieur Jean-Baptiste Lefebvre, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Jean, érigée en l'église paroissiale de Polisy ; 34° le sieur Louis Lebon, prêtre, curé de la paroisse de Poliset ; 35° Le sieur François Frionset, prêtre, curé de la paroisse de Buxeuil ; 36° le sieur Louis Roy, prêtre curé de la paroisse de Balnot-le-Châtel ; 37° le sieur Jean-François Noirot, prêtre, curé de la paroisse des Bourguignons ; 38° le sieur Nicolas Empereur, prêtre, curé de la paroisse d'Avirey-le-Bois, et Lingey ; 39° le sieur Laurent Maréchal, prêtre, curé de la paroisse d'Arelles ; 40° le sieur Jean-Germain de Rouvois des Bordes, prêtre, curé de Villemorieu ; 41° le sieur Clair, prêtre, curé de la paroisse de Chauffour et Bailly ; 42° le sieur François Babonot, prêtre, curé de la paroisse de Riel-les-Eaux ; 43° le sieur Jean-Julien Thévenin, prêtre curé de la paroisse de Viviers ; 44° et les dames supérieure, dépositaire et religieuses ursulines de Bar-sur-Seine.

Dans l'ordre de MM. de la noblesse.

1° M. Joseph-Marie, comte de Faudoas, seigneur de Bar-sur-Seine ; 2° M. Guillaume-Armand-François de Gourgues, président à mortier au parlement de Paris, tuteur honoraire de M. Michel Marie de Pomereu, mineur, seigneur marquis des trois Bourgs des Riceys, tant pour la partie de ladite seigneurie, qui dépend de ce siège, que pour celle qui dépend du bailliage de Sens ; 3° M. Jean-Ives-François vicomte Ducoet-Losquet, seigneur de Balnot-le-Chatel ; 4° M. François de Fargès, conseiller d'Etat, seigneur des villages de Polisy, Poliset, Buxeuil, Bourguignons, Foolt, et du fief de Charmoy ; 5° M. Louis-François-Marie de Fargès, lieutenant général des armées du Roi, seigneur du fief de la Cour, situé à Polisy ; 6° M. Charles-Louis Legendre D'Avirey, seigneur de Villemorieu et en en partie d'Avirey en Lingey ; 7° M. Edme-Charles Le Basèle, marquis d'Argenteuil, seigneur de Loches ; 8° dame Olympe Elisabeth Jubert, marquise du Thil, dame foncière de Bourguignons, Foolt et Lagrange-au-Chevalier, veuve de M. César-François, comte de Chateaux ; 9° M. Bavy, comte de Nounond, seigneur de Chauffour et du fief Bideau ; 10° dame Charlotte Floriot de Morville, marquise de Crussol,

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

dame de Bailly; 11° M. Louis-Guy de Gensehon, seigneur en partie de Ville-sur-Arce; 12° dame Charlotte-Marguerite-Julie Chapperon, veuve de M. Jean-Louis Lelseur, dame en partie de Ville-sur-Arce, au nom et comme mère et tutrice de leurs enfants mineurs; 13° dame Charlotte-Nicole Dubas, veuve de M. Nicolas Hauffroy, dame en partie de Ville-sur-Arce; 14° M. Louis-Gaspard de Vavery de Menouville, seigneur en partie d'Avirey en Luigey; 15° M. Charles-Henri Bourlon de Sarty, secrétaire du Roi, seigneur de fief de Laforest; 16° M. Laurent Choson du Colombier, vicaire général et grand archidiacre de l'église de Troyes, seigneur du fief de Clarenton, situé à Footz, et de celui de Planey situé à Bourguignons.

Dans l'ordre du tiers-état.

1° MM. les maire, échevins et officiers municipaux de la ville de Bar-sur-Seine; 2° les syndics, manants, habitants, corps et communautés de Ricey-le-Bas, pour ce qui dépend du bailliage de Bar-sur-Seine et de celui de Sens; 3° les syndics, manants, habitants, corps et communautés de Ricey-Haute-Rive, pour ce qui dépend des bailliages de Bar-sur-Seine et de Sens; 4° les syndics, manants, habitants, corps et communauté de Ricey-le-Haut, pour ce qui dépend desdits bailliages de Bar-sur-Seine et de Sens; 5° les syndics, manants et habitants de la paroisse et communauté de Landreville; 6° les syndics, manants, corps et

communauté de la paroisse de Loches; 7° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Ville-sur-Arce; 8° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Buxières; 9° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse du hameau d'Avaleurs; 10° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Villemorieu; 11° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse d'Avrelles; 12° les syndic, manants et habitants, communauté de la paroisse de Chauffour; 13° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Bailly; 14° les syndic, manants, habitants et communauté de la paroisse de Polisy; 15° les syndic, manants, habitants et communauté de la paroisse de Buxeuil; 16° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Balnot-le-Chatel; 17° les syndics, manants, habitants, et communauté de la paroisse de Poliset; 18° les syndic, manants, habitants et communauté de la paroisse de Bourguignons; 19° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse d'Avizey-le-Bois; 20° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Luigey; 21° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Merry; 22° les syndics, manants, habitants et communauté de la paroisse de Riel-les-Eaux; 23° et les syndic, manants, habitants et communauté de la paroisse de Viviers.